



Les archers de Saint-Prix
Organisent le Dimanche 22 avril 2007
un concours
Spécial Jeunes 3D du 95

Lieu : Terrain des Archers de Saint-Prix
Chemin Madame
Haut de Saint-Prix (voir plan d'accès)

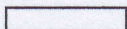



Règlement : ce concours s'adresse à tous les jeunes, chasseurs ou non.
Licence FFTA + pré inscription OBLIGATOIRE

Ouverture du greffe : 8 h 30 **Début des tirs :** 9 h 15 (au signal)

Catégories d'armes :

- classiques avec viseur
- classiques sans viseur
- poulies avec viseur
- poulies sans viseur

Pas de tirs :

	blanc (maximum 10 m)	réservé aux poussins
	vert (de 10 à 15 m)	pour tous les débutants (1ère année de tir)
	bleu (de 15 à 20 m)	pour benjamins et minimes
	rouge (de 20 à 25 m)	pour cadets et juniors

Pelotons : composés de 5 à 6 tireurs, encadrés par un adulte
Pour les poussins, pelotons réservés (uniquement poussins ou poussins et benjamins)

Parcours : 25 cibles (21 cibles 3D - 4 cibles papier)

Repas : un barbecue est prévu sur place

Inscription : 12 € par personne, repas compris.

**ATTENTION, PAR MESURE DE SECURITE
LE NOMBRE DE PARTICIPANTS EST LIMITE A 60
(40 places sont réservées en priorité au Val d'Oise jusqu'au 1^{er} avril 2007)**

Les inscriptions sont à retourner avant le 15 avril 2007

Pour des raisons de sécurité, il ne sera pas possible de suivre les pelotons sur le parcours.
Seuls les entraîneurs seront donc admis.

Les adultes capables d'encadrer les pelotons sont priés de se faire connaître
auprès de la commission jeunes.



**Commission Jeunes
Spécial Jeunes 3D du 95**

Dimanche 22 avril 2007

Feuille d'inscription

Compagnie ou Club :

Responsable des inscriptions :

Adresse :

.....

Téléphone :

E-mail :

NOM	Prénom	N° de licence	Arme	Catégorie	Débutant ? (oui ou non)

..... Archers x 12 € = €

..... Accompagnateurs x 8 € = €

Total du règlement : €

Inscriptions à retourner à l'adresse suivante :

Mr Jean NOURRY – 4, rue Marcel Pagnol – 95110 SANNOIS

Accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de :

LES ARCHERS DE SAINT-PRIX

Avant le 15 avril 2007, délai de rigueur